


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2018/48  Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <b>Délibération n°DB2018/27</b>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 20

**POUR : 20 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le six juin deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/05/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote** : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Francis SIGNORET, Benoit SINGLIT.

---

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE VOUZIERES**

Vu la compétence supplémentaire « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Sport, Vie associative et Culture lors de sa séance du 23/05/18 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de sept cent dix euros (710€) au profit de l'association **OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE VOUZIERES** dans les conditions suivantes :

Objet : Organisation du Fitdays le 02/06/18 au sein du centre aquatique Argona et ses alentours

Dépenses éligibles : 4 750€

Montant de la subvention : 710 €

Subvention versée sur présentation d'un bilan qualitatif et financier, certifié acquitté, et d'un RIB, avant le 31/10/2018.

CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.



**Le Président,**  
Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le

15 JUIN 2018